



BILAN DE LA CONCERTATION MENEES PENDANT L'ELABORATION DU PROJET

(Conformément à l'article R.123-8 5° du code de l'environnement)

Délibération n°2019-05-04 du Comité syndical du Syndicat DEPART en date du 20 mai 2019

SYNDICAT DÉPART

SYNDICAT D'ÉTUDE, DE PROGRAMMATION ET D'AMÉNAGEMENT
DE LA RÉGION TROYENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 20 MAI 2019

DATES	
de convocation	02/05/2019
d'affichage	02/05/2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt mai à dix-huit heures et trente minutes, se sont réunis les membres composant le Comité Syndical du Syndicat D'Etudes, de Programmation et d'Aménagement de la Région Troyenne, assemblés en session ordinaire, à l'YSchool, 217 avenue Pierre Brossolette à Troyes, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre ABEL, Président.**

DELEGUES SYNDICAUX	
en exercice	133
présents	75
votants	10

Étaient présents :

- voir liste des émargements annexée -

Les délégués syndicaux en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

DELIBERATION N° 2019-05-04

VOTE	
POUR	85
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Absents ayant donné procuration :

- voir liste des émargements annexée -

Absents excusés :

- voir liste des émargements annexée -

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité.

Monsieur Christophe TOURNEMEULE est désigné pour remplir cette fonction.

EXTRAIT N° 2019-05-04 : BILAN DE CONCERTATION MENÉE DANS LE CADRE DU SCOT DES TERRITOIRES DE L'AUBE

BILAN DE LA CONCERTATION MENÉE DANS LE CADRE DU SCOT DES TERRITOIRES DE L'AUBE

Rapporteur : Jean-Pierre ABEL

EXPOSE

Rappel des modalités prévues dans la délibération de prescription de la révision du SCoT de la région troyenne valant élaboration du SCoT des Territoires de l'Aube du 7 juin 2018, complémentaire à la délibération du 14 décembre 2016 :

- Informer régulièrement le public à travers la publication d'articles sur le site internet du SCoT, dans la presse locale et dans les bulletins d'information des collectivités ;
- Mettre à disposition des documents dans différents lieux du périmètre du SCoT, accompagnés de cahiers destinés à recevoir les observations du public ;
- Organiser des ateliers ou des forums-débats avec le public, afin de permettre les échanges sur les enjeux du territoire (agriculture, environnement...);
- Mettre à disposition une adresse internet pour permettre l'envoi de courrier électronique dédié au SCoT.

Modalités réalisées et bilan :

- Le site internet du syndicat DEPART a permis de réaliser une information continue sur le SCoT, à travers la mise en ligne régulière d'articles et de documents, tout au long de l'élaboration (notamment : article sur le forum de lancement du SCoT le 16 octobre 2017, article sur la démarche de révision du SCoT le 28 mars 2018, articles « Le SCoT c'est-à-dire ? », « Le territoire du SCoT » et « La construction du SCoT » le 18 août 2018, articles périodiques dans la rubrique « Actualités », etc...), et une information régulière a été réalisée à travers la parution d'articles dans la presse locale, relatifs au SCoT et au syndicat DEPART (notamment dans L'Est-Eclair et Libération Champagne, le 7 novembre 2017, le 4 décembre 2017, en septembre et octobre 2018, le 11 janvier 2019...).
- Un module de courrier électronique a été mis en place dès le 1^{er} septembre 2017, sur la page d'accueil du site internet, afin de permettre l'envoi de messages dédiés au SCoT à l'adresse contact@syndicatdepart.fr. Chaque message reçu a fait l'objet d'une réponse.
- Trois plaquettes SCoT ont été réalisées, tirées chacune à 1000 exemplaires et diffusées aux établissements publics de coopération intercommunale membres du syndicat, pour mise à disposition au siège des intercommunalités et dans les mairies (novembre 2017, avril 2018, et janvier 2019). Ces plaquettes ont également été mises en ligne sur le site internet du syndicat DEPART et distribuées lors de réunions. Elles ont eu pour objet de présenter l'outil SCoT, son objet et son échelle (1^e plaquette en 2017); l'articulation du SCoT avec le SRADDET et les documents de rang inférieur (2^e plaquette en 2018); le projet de territoire (3^e plaquette en 2019).
- Des articles ont été transmis aux collectivités pour insertion dans les bulletins communautaires et/ou municipaux, et mis en ligne sur les sites internet des collectivités (notamment : article « Construire ensemble le territoire de demain » en mai 2018, article de présentation des ateliers de concertation en septembre 2018, article pour la mise à disposition de documents en mars 2019). Plusieurs communes et intercommunalités se sont fait le relais du SCoT à travers leur bulletin d'information (notamment : Flash info n°26 juillet 2018 de la communauté de communes

Forêts, Lacs, Terres en Champagne ; bulletin intercommunal numéro 2 de 2018 de la communauté de communes de Vendeuvre-Soulaines ; Mag' du Pays d'Othe de novembre-décembre 2017 et de janvier-avril 2018, etc...).

- Des Lettres du SCoT ont été diffusées tous les trois mois aux établissements publics de coopération intercommunale membres du syndicat et mises en ligne sur le site internet du syndicat DEPART. De septembre 2017 à mars 2019, sept Lettres ont permis de relayer l'actualité du SCoT et du syndicat, au fil de la démarche.
- Un sondage en ligne a été ouvert pendant trois mois sur le site internet du syndicat DEPART, du 17 septembre au 16 décembre 2018, pour mieux comprendre les habitudes de vie et pratiques des habitants. Intitulé « Comment vivez-vous votre territoire ? », ce sondage a recueilli 168 réponses, dont une majorité de répondants habitant la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole (79%). Les principaux résultats ont permis de conforter les constats établis dans le cadre du diagnostic territorial du SCoT (notamment : importance des critères de qualité du cadre de vie et de proximité au lieu de travail dans le choix du logement, acceptation des coûts induits par les déplacements pour les personnes éloignées, ouverture sur l'expérimentation du télétravail, faible utilisation des transports en commun et du covoiturage pour les trajets quotidiens et de courte distance, reconnaissance des enjeux globaux de protection des ressources environnementales, etc...).
- Cinq ateliers de concertation ouverts aux habitants ont été organisés sous la forme de forums-débats : le 20 septembre 2018 à Arcis-sur-Aube pour l'unité territoriale « Plaine d'Arcis », le 27 septembre 2018 à Brienne-le-Château pour l'unité territoriale « Territoires d'Orient », le 4 octobre 2018 à Champignol-lez-Mondeville pour l'unité territoriale « Côte des Bar », le 11 octobre 2018 à Vosnon pour l'unité territoriale « Pays d'Othe et d'Armance », et le 17 octobre 2018 à Lavau pour l'unité territoriale « Confluence de Troyes ». Elles ont permis d'échanger de manière privilégiée avec le public autour des thèmes : « Habiter, travailler, se déplacer, se divertir... ». En termes de fréquentation, les forums-débats ont réuni au total une soixantaine de personnes, habitants des unités territoriales mais aussi élus des communes venus échanger et s'informer. Chacun a pu s'exprimer en tant que citoyen. Les échanges ont permis de nourrir les réflexions engagées par le syndicat DEPART et de recueillir les attentes et préoccupations sur l'organisation et la vie des territoires (notamment : difficultés de mobilité en milieu rural pour les personnes non motorisées, problématique d'éloignement aux services, importance des coûts de rénovation de l'habitat ancien, problématiques de banalisation des constructions et des paysages, fort attachement aux lieux de vie, potentiels à valoriser en matière de nature et de culture, transitions à créer entre espaces urbains et agricoles, enjeux du mieux vivre ensemble, etc...).
- Des documents ont été mis à disposition du public au siège des établissements public de coopération intercommunale membres du syndicat, de fin mars à fin avril 2019, accompagnés d'un cahier permettant le recueil des avis, remarques, suggestions. Le premier document, un huit pages intitulé « Comprendre l'outil SCoT », avait pour objet de répondre aux questions suivantes : à quoi ça sert ? pour combien d'années ? de quoi ça parle ? en quoi c'est nouveau ? qu'est-ce que ça va changer pour moi ? Le deuxième document, un huit pages intitulé « Pour aller plus loin », visait quant à lui à répondre aux interrogations suivantes : comment s'organise le document ? les spécificités de ma commune sont-elles prises en compte ? que dit le SCoT à ce jour ? comment s'exprime la volonté des élus locaux ? Le rapport d'activités 2018 du syndicat a également été mis à disposition afin de bien comprendre les missions de l'établissement public porteur du SCoT. Ces trois documents ont parallèlement été mis en ligne sur le site internet du syndicat DEPART. Aucune remarque n'a été déposée sur les cahiers.

En conclusion, l'ensemble des modalités prévues a été réalisé et ces modalités ont eu lieu tout au long de l'élaboration du SCoT, sous des formes variées, relayées par différents canaux de communication et permettant différents moyens d'expression.

Les modalités de concertation ont contribué à conforter les constats établis dans le cadre du diagnostic territorial du SCoT et à nourrir les réflexions engagées par le syndicat DEPART dans le cadre des enjeux territoriaux, de la construction du projet de SCoT et de la formulation de ses orientations.

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.141-1 et suivants et les articles R.141-1 et suivants relatifs aux Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) ;

VU les articles L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme relatifs à la concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ;

VU la délibération du comité syndical du 5 juillet 2011 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la région troyenne ;

VU la délibération du comité syndical du 14 décembre 2016 prescrivant la révision du SCoT de la région troyenne, définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation ;

VU la délibération du comité syndical du 7 juin 2018 prescrivant la révision du SCoT de la région troyenne valant élaboration du SCoT des Territoires de l'Aube, définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation, en complément de la délibération du 14 décembre 2016 ;

VU, la concertation qui s'est déroulée du 14 décembre 2016 au 20 mai 2019 ;

CONSIDÉRANT que cette concertation a respecté les modalités définies par les deux délibérations susmentionnées ;

CONSIDÉRANT les remarques émises lors de cette concertation ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de tirer le bilan de cette concertation ;

Le Conseil Syndical, sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

De tirer un bilan positif de la concertation qui a eu lieu tout au long de l'élaboration du projet de révision du SCoT de la région troyenne valant élaboration du SCoT des Territoires de l'Aube. Cette concertation a permis à tous ceux qui le souhaitaient de s'exprimer par différents canaux. Elle a permis le partage de la connaissance et des enjeux du territoire, l'information sur la construction du projet et sur la détermination des orientations et objectifs du SCoT, la formulation d'observations, propositions et le recueil des attentes, ainsi que la prise en considération des contributions apportées.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage durant un mois au siège du syndicat DEPART et dans les mairies des communes membres.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme.



Le Président
Jean-Pierre ABEL